



AVIS DE CONVOCAION

Aux membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Votre Honneur,

Vous êtes, par la présente, convoqué à la prochaine rencontre du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent qui aura lieu **MERCREDI LE 14 MARS 2012, À 19 H 30**, au bureau de la MRC du Haut-Saint-Laurent situé au 10, rue King, suite 400, à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 février 2012.
4. Présentation de Mme Florence Bérard, directrice générale du CLD du Haut-Saint-Laurent.
5. Suivi du schéma d'aménagement et de développement révisé.
6. Autorisation de demander une aide financière au MAMROT afin de financer l'achat d'équipement dans le cadre du programme des municipalités dévitalisées, et autorisation de signature.
7. Autorisation pour la signature de l'entente avec la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent pour l'obtention de l'aide financière accordée pour la piste cyclable.
8. Nomination d'un représentant de la MRC du Haut-Saint-Laurent au comité jeunesse.
9. Adoption du règlement qui modifie le règlement #255-2012 afin d'y inclure la méthode de calcul pour le financement des dossiers suivants : relais touristique, comité de cours d'eau, gestion de risques incendie, recrutement de médecins.
10. Position sur le projet de loi 89 « Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement ».
11. Accusé réception du schéma de couverture de risques incendie par le ministre.
12. Mandat à Paul Lapp, ingénieur, pour les travaux d'entretien du cours d'eau Cluff, branche 1, et du cours d'eau principal dans la municipalité de Hinchinbrooke.
13. Mandat à Paul Lapp, ingénieur, afin de vérifier si le Brethour est un cours d'eau ou un fossé.
14. Engagement de Mme Rochelle Methot comme chargée de projet des cours d'eau et des relations avec les citoyens pour la piste cyclable.
15. Dépôt du rapport taxibus 2011.
16. Varia:
 - 16.01
 - 16.02
 - 16.03
 - 16.04
 - 16.05
 - 16.06
 - 16.07
 - 16.08
 - 16.09
 - 16.10
17. Correspondance.
18. Questions de l'assemblée.
19. Clôture de la séance.